



Problème suite à la construction d'une extension d'une maison

Par **laurentt_old**, le **12/06/2007** à **17:49**

Bonjour,Voilà en mars 2006, j'ai signé un devis d'extension de plus de 20m² pour ma maison. Hors à ce jour après de multiples relances les travaux sont achevés avec de multiples défauts et malfaçons. En vu de ces malfaçons, du préjudice moral occasionné par de multiples promesses non tenues, du délai prévisionnel, qui était à l'origine de 20 semaines à compter du début des travaux (ici début 9/07/2006) j'ai jugé de lui envoyer un recommandé détaillant une grosse partie des malfaçons et en m'octroyant une indemnité d'environ 5% du devis (malgré que dans son devis il y avait la phrase "aucune indemnité ne sera due si délai dépassé"). Suis-je dans mon droit ?